

LIVRET D'ACCUEIL

Résidence

Jean Guenier



Communauté de Communes

Roumois Seine

en Normandie



Tél: 02 35 87 63 42 - 07 76 30 88 24

WWW.ROUMOISEINE.FR



EDITO

Madame, Monsieur,

Vous venez de retirer un dossier de demande de pré-admission pour intégrer la Résidence Jean GUENIER, établissement géré par la Communauté de Communes Roumois Seine.

Le conseil d'administration, la Direction, l'ensemble du personnel sommes heureux de vous accueillir au sein de notre structure.

Ce livret d'accueil vous présente l'établissement et les prestations qui vous seront proposées.

Nos équipes mettront tout en oeuvre pour que votre séjour soit le plus agréable possible, dans la sérénité et la convivialité. La vie de la résidence est aussi tournée vers vos familles et vos proches qui sauront être des interlocuteurs attentifs et disponibles.

Nous vous remercions de votre confiance.

Toute l'équipe d'encadrement est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

La résidence se compose de **73 logements**, lumineux et fonctionnels, répartis sur trois niveaux avec ascenseurs.

*** 10 F2, 63 F1 de 33m2 à 48m2 environ * 25 garages.**

Résidence Jean GUENIER

Parc du Logis place Jacques Rafin - 27520 GRAND BOURGTHEROULDE

Téléphones : 02 35 87 57 26 / 07 76 30 88 24

E-mail : Rpa@roumoiseine.fr
m.gelard@roumoiseine.fr

Modalités d'admission

Après avoir complété le dossier de demande d'admission, merci de le déposer à l'accueil de la résidence.

La résidence n'étant pas médicalisée, seules les personnes autonomes pourront être accueillies.

NOTRE ETABLISSEMENT

PRESENTATION ET FONCTIONNEMENT DU FOYER LOGEMENT

Située à Grand Bourgtheroulde, en plein centre du Bourg, à proximité de la Mairie et des commerces, la Résidence est implantée dans le cadre magnifique d'un parc paysager. Réservée aux personnes autonomes de 60 ans et plus ou de moins de 60 ans autonomes en situation de handicap.

La résidence est sécurisée avec des portes électriques codées et fermées de 20h00 à 8h00. Le code est remis aux résidents afin d'en faciliter l'accès.

Notre foyer logement est composé de 73 logements, lumineux et fonctionnels, répartis sur trois niveaux.

Tous les logements sont équipés d'une ligne téléphonique directe et d'une prise télévision.

LES LOGEMENTS

Le résident peut personnaliser son logement. Toute modification devra faire appel à une demande préalable auprès de la direction.

ESPACES COLLECTIFS

Le rez-de-chaussée est doté d'un hall d'accueil, d'un restaurant et d'un espace esthétique. Au premier étage vous pourrez profiter d'une bibliothèque avec espace détente et multimédia (télévision, ordinateur, accès à internet...).



LES REPAS

Les repas sont confectionnés sur place par un prestataire de service extérieur. Ce dernier met tout en œuvre pour vous apporter entière satisfaction.

Les repas du midi doivent obligatoirement être pris dans la salle du restaurant afin d'éviter l'isolement. Le résident peut manger à l'extérieur autant de fois qu'il le souhaite mais il devra prévenir le personnel au moins 48 heures avant.

Le résident peut se faire apporter ponctuellement un plateau repas dans le logement si celui-ci n'est pas en mesure de se rendre à la salle de restaurant (maladie)

Le menu est affiché dans le hall d'accueil. Pour tout changement de menu, vous devrez prévenir au moins la veille auprès du personnel de cuisine.

Pour le soir nous vous proposons un portage de potage (payant) si vous le souhaitez. Les tarifs des repas et potages sont affichés à l'accueil de la résidence.

Les régimes des résidents sont pris en compte (diabète, sans sel...).

LES SOINS

Chaque résident conserve le libre choix de son médecin traitant ainsi que des autres intervenants libéraux.

Aucune prise en charge des soins n'est assurée.

Pour votre sécurité, un médaillon d'appel vous sera remis à la signature du contrat de prestation.

Vous devez l'utiliser qu'en cas d'urgence (malaise, chute).

Vous pouvez bénéficier de soins pédicures sur place et sur rendez-vous. Ces soins sont à la charge du résident.

LES ANIMATIONS

Un planning des activités est affiché chaque semaine dans le hall d'accueil. Chacun participe aux activités selon sa volonté.

Quelques une de nos activités :

- Loto
- Concert de musique
- Jeux de société
- Activités intergénérationnelles avec les enfants de l'accueil de loisirs de la collectivité

Les activités ont une place importante dans la vie des résidents, elles leur permettent de s'ouvrir aux autres et de combattre l'isolement. Chacun peut profiter du savoir de l'autre et mettre en œuvre ses connaissances. Il est fondamental de maintenir le lien social.



INFOS PRATIQUES

Animaux

Les chiens de petites tailles et les chats sont autorisés sous réserve de ne pas nuire à la tranquillité des résidents. Toutefois, ils sont interdits dans le restaurant. Les propriétaires d'animaux sont tenus de ramasser les déjections de leurs chiens.

Linge

L'entretien du linge est à la charge du locataire. Un sèche-linge est disponible à la laverie de la structure.

Bien être

Un espace coiffure, esthétique et pédicure est mis à la disposition des intervenantes extérieures. Ces prestations sont à la charge du résident.

Le courrier

Chaque résident a sa propre boîte aux lettres dans le hall d'accueil. Le courrier est distribué tous les jours sauf le dimanche.

Déplacements et visites

Les visites sont sans contrainte ainsi que vos déplacements. En cas d'absence conséquente (journée, weekend, vacances) merci de prévenir le personnel afin d'éviter toute inquiétude et prévenir également le personnel de restauration, pour la facturation.

L'entretien du logement

Le ménage de votre logement est à votre charge. Nous pouvons vous proposer les services d'une assistante de vie. Pour cela vous pourrez prendre contact auprès du service d'aide à domicile de la Communauté de Communes Roumois Seine.

ADMISSION ET FINANCEMENT

Modalités et financement

Lors de votre demande d'admission, il vous sera joint une grille des tarifs loyer et repas. Vous devrez vous acquitter de vos factures qui vous seront distribuées tous les mois par nos soins.

Tous les semestres, nous vous adresserons également une facture de consommation d'eau.

Pour le compteur électrique vous devrez vous rapprocher auprès d'un fournisseur d'accès. Sous certaines conditions de ressources, vous pouvez percevoir l'Allocation Personnalisée Logement qui sera alors déduite de votre facture de loyer.

Sous certaines conditions de ressources, vous pouvez percevoir l'Allocation Personnalisée Logement qui sera alors déduite de votre facture de loyer.

Formalité d'admission

Ce livret d'accueil permettra de vous aider dans votre choix d'établissement. Cependant votre admission dans notre établissement ne sera validée qu'après le résultat de votre évaluation d'autonomie. Un document mentionnant toutes les pièces à joindre vous a été remis avec ce livret d'accueil. L'ensemble doit nous être retourné pour étude préalable.

Documents et informations

Ce livret d'accueil vous a été remis lors de votre premier contact avec notre établissement. Vous trouverez en annexe la charte des droits et libertés de la personne accueillie ainsi que le règlement de fonctionnement.

Un contrat de séjour sera conclu avec vous lors de l'admission au sein de notre établissement. Ce contrat définira les objectifs et la nature de votre prise en charge dans le respect du projet d'établissement.

Très attentifs à la satisfaction de vos besoins, nous sommes à votre disposition pour vous apporter toute précision qui vous serait utile ou recevoir toute suggestion susceptible d'améliorer la qualité de la prestation apportée aux résidents.

Les numéros d'information et d'urgence

Un numéro pour les personnes victimes de maltraitance : **3977**

Numéro national dédié à **lutter contre les maltraitances envers les personnes âgées et les adultes en situation de handicap**, le 3977 est accessible du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi et dimanche de 9h à 13h et de 14h à 19h.

Le numéro d'urgence des personnes sourdes et malentendantes : **114**

Numéro unique national gratuit, le 114 est accessible en visiophonie, tchat, SMS ou fax, 24H/24, 7J/7.

Des agents de régulation répondent en ligne et contactent le service d'urgence le plus proche :

SAMU (15),
Police-Gendarmerie (17),
Sapeurs-Pompiers (18).

Un numéro national pour des réponses de proximité : **0 800 360 360**

Mis en place dans le contexte de **la crise sanitaire**, ce numéro permet de répondre aux questions des personnes handicapées et de leurs aidants.



Adresse du siège

666 rue Adolphe Coquelin BP 3 - 27310 BOURG ACHARD

Tél 02 32 57 95 28 / contact@roumoiseine.fr

www.roumoiseine.fr